



la solution en ligne  
pour les  
tuteurs familiaux



**Dossier de Presse**

**Contact Presse**  
Agence 5i Conseil  
40 rue Blanche  
75009 Paris  
01 49 70 65 26  
[contact@5iconseil.fr](mailto:contact@5iconseil.fr)



# SOMMAIRE



- 1 Le contexte législatif relatif à la protection juridique des majeurs 3
- 2 La tutelle en France 4
- 3 Majelis-tutelle.net 5



# 1 Le contexte législatif relatif à la protection juridique des majeurs

A compter de 18 ans, âge de la majorité, chacun acquiert la capacité d'exercer l'ensemble de ses droits. Une altération de l'état de santé mentale ou physique de la personne majeure peut rendre aléatoire ou dangereux ce libre exercice des droits, et la loi a toujours prévu des régimes de protection.

Le Code Civil supprime ou limite la capacité juridique des majeurs qui ne disposent pas des facultés intellectuelles ou physiques leur permettant d'accomplir avec discernement les actes de la vie civile concernant leur patrimoine ou leur personne, ainsi que celle des majeurs dont le comportement met en péril leur propre condition de survie ou celle de leur famille. Ces mesures ont été conçues dans un souci de protection et sont toujours des décisions de justice prononcées par un magistrat : le Juge des Tutelles.



La loi n°68-5 du 3 janvier 1968 a créé trois régimes de protection : la tutelle, la curatelle et la sauvegarde de justice. La curatelle est une mesure d'assistance et de conseil, alors que la tutelle est une mesure de représentation. La sauvegarde de justice est une mesure provisoire, souvent mise en place dans l'attente d'un jugement instaurant une tutelle ou une curatelle.

La protection juridique des majeurs a connu sa 1ère grande réforme depuis 1968 avec la publication de la loi du 5 mars 2007, entrée en application le 1er janvier 2009. L'objectif du législateur a été de recentrer le régime des tutelles et curatelles sur les personnes atteintes d'une altération médicale de leurs facultés personnelles, et ce afin de limiter les abus et pour s'adapter aux évolutions de la société, notamment avec l'augmentation du nombre de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Cette nouvelle loi impose aux Juges de s'assurer que la mise en place de la protection pour la personne vulnérable est entièrement adaptée à cette dernière et prend en compte ses droits ; mais également de choisir et définir la mesure de protection strictement proportionnée à la vulnérabilité et aux besoins actuels de la personne.

Les grands changements de la loi du 1er janvier 2009 : elle prend en compte la personne elle-même, ses droits, sa volonté et non plus seulement son patrimoine. Elle privilégie la tutelle familiale. L'avis et le rôle de la famille et des proches sont pris en compte et encouragés lors de la procédure de placement. La procédure de placement sous curatelle ou sous tutelle est dorénavant limitée dans le temps et est réexaminée tous les 5 ans. Enfin, la loi prévoit la possibilité pour les tuteurs familiaux de recevoir information, conseil et assistance technique.

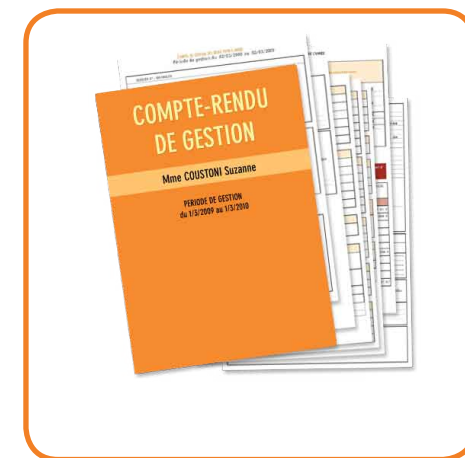


## 2 La tutelle en France

Concrètement, le Juge des Tutelles est saisi d'une demande de mise sous protection. Après examen du dossier, l'audition éventuelle de la personne et l'avis du médecin expert agréé, le Juge établit une ordonnance de mise sous protection qui désigne notamment un tiers qui sera en charge de la gestion de la mesure. Le Magistrat a le choix entre 3 possibilités : choisir un membre de la famille ou un proche (la loi impose au Juge de préférer en priorité une personne de la famille volontaire, capable de gérer la mesure de protection) ; à défaut ou en l'absence de famille le Juge des Tutelles peut déléguer cette responsabilité à une association tutélaire ou à un Mandataire Judiciaire.

La tutelle concerne aujourd'hui en France près de 800 000 personnes dont la moitié est sous tutelle familiale. La loi encourage la tutelle familiale en vertu du principe de solidarité familiale. En revanche, les tuteurs familiaux se retrouvent souvent seuls, avec un réel manque d'information quant à leurs obligations légales (inventaire, comptes de gestion, requêtes au Juge des Tutelles...).

Le tuteur familial a des obligations sociales et humaines au sein de sa mission mais il a également des devoirs envers le Juge des Tutelles. Lors de la mise en place de la mesure, il doit établir un inventaire du patrimoine de la personne protégée. Tous les ans, il doit également faire un compte rendu de la gestion qu'il aura conduit pour le compte du majeur protégé. L'ensemble de ces documents sont ensuite validés par le Juge, lui permettant ainsi de vérifier que les intérêts de la personne protégée sont respectés.



La tutelle familiale représente, à elle seule, près de 10 milliards d'€ d'encours financiers. La loi impose aux tuteurs familiaux une gestion saine et prudente et de placer systématiquement les fonds excédentaires...

Afin d'aider les Tuteurs familiaux dans leurs démarches, et parallèlement à la réforme des tutelles, le Ministère de la Justice a mis en place le « Portail des majeurs protégés » afin d'uniformiser les documents réglementaires au niveau national et de permettre la dématérialisation des échanges entre tuteurs et tribunaux. Le portail du Ministère a également un rôle d'information et de communication (textes de lois et glossaire). [www.tutelles.gouv.fr](http://www.tutelles.gouv.fr)



# 3 Majélis-tutelle.net

Prenant en compte le manque d'outils pratiques à destination des tuteurs familiaux, la société TEC (Tutelle Economie Consulting) a créé le service en ligne Majélis Tutelle qui leur permet d'organiser la gestion administrative et financière de leur mission et d'automatiser la réalisation des documents réglementaires.

La société TEC est née de la rencontre de Monsieur Gilles Peugeot et de Monsieur Eric Magnat en 2007. Gilles Peugeot a été tuteur professionnel pendant plusieurs années. Il a créé en 2000 la société CLARIE afin de développer un logiciel destiné aux tuteurs professionnels. Eric Magnat est, quant à lui, expert-comptable, associé au Cabinet Magnat-Gallo pour lequel il a développé des applications de gestion depuis plus de 20 ans, et il a toujours été à l'initiative de nombreux projets informatiques pour les clients du cabinet...



Majélis Tutelle permet notamment aux tuteurs familiaux de répondre aux demandes des Juges de Tutelle, de suivre les comptes et le patrimoine du protégé et d'organiser les informations et documents... L'accès à Majélis Tutelle se fait très simplement sur Internet grâce à un identifiant et un mot de passe. Lors de la 1ère connexion un assistant de démarrage guide le tuteur pour remplir les informations le concernant puis celles de la personne protégée, de la mesure de protection et des coordonnées bancaires de la personne protégée. Ensuite, le logiciel invite le tuteur à prendre connaissance des 2 échéances à respecter : la réalisation de l'inventaire du patrimoine initial et la réalisation du compte rendu de gestion.



Le service en ligne Majélis Tutelle offre au tuteur une vue globale sur les données du protégé grâce à une fenêtre de synthèse qui permet de consulter les informations clés de la personne protégée, de contrôler les soldes bancaires et de vérifier les dates de remise des documents réglementaires.

Tableau de bord [Mme Suzanne COUSTON]

Période du 01/01/2006 au 16/09/2010 Actualiser

Comptes	COMPTE COURANT 4332121221	Caisse Épargne 146807555	LDD 780030045	COMPTE DEPOT À VUE 6530700743	Total
Report précédent	30,19 €	0,00 €	468,97 €	-0,00 €	499,16 €
RESSOURCES	41 367,43 €	0,00 €	47 957,24 €	0,00 €	89 324,67 €
Mouvement de compte à compte	3 600,00 €	0,00 €	2 040,00 €	0,00 €	5 640,00 €
Régulation	1 250,00 €	0,00 €	110,70 €	0,00 €	1 360,70 €
Revenus	35 478,31 €	0,00 €	9 799,77 €	0,00 €	45 278,08 €
Solde à nouveau	1 039,12 €	0,00 €	36 006,77 €	0,00 €	37 045,89 €
DÉPENSES	40 016,00 €	120,00 €	13 676,07 €	0,00 €	53 820,07 €
Assurance	456,30 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	456,30 €
Impôts et taxes	1 125,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 125,00 €
Logement	809,06 €	0,00 €	792,83 €	0,00 €	1 601,89 €
Eau	104,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	104,10 €
Électricité	442,37 €	0,00 €	579,55 €	0,00 €	1 021,92 €
Gaz	30,87 €	0,00 €	213,28 €	0,00 €	244,25 €
Téléphone	231,82 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	231,82 €
Mouvements de compte à compte	250,00 €	0,00 €	1 800,00 €	0,00 €	2 050,00 €
Solde à nouveau	0,00 €	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €
Travaux et diverses réparations	222,59 €	0,00 €	221,40 €	0,00 €	443,99 €
Réparations d'entretien	222,59 €	0,00 €	221,40 €	0,00 €	443,99 €
Vie courante	4 101,06 €	120,00 €	3 394,61 €	0,00 €	7 625,66 €
Autres dépenses	33 052,09 €	0,00 €	1 467,23 €	0,00 €	34 519,32 €
Solde sur la période	1 351,43 €	-120,00 €	34 281,17 €	0,00 €	35 504,60 €
Solde final	1 381,62 €	-120,00 €	34 750,14 €	-0,00 €	36 003,76 €

Synthèse [Mme Suzanne COUSTON]

Actualiser

	Civilité Mme	N° INSEE 2431169127895 36
	Nom COUSTON	N° de mutuelle 226895225
	Prénom(s) Suzanne	Hébergé(e) en établissement Non
	Date de naissance 12/11/1943	
	Age 67 ans	
	Situation familiale Célibataire	
Modifier...	Enfant(s) à charge	
	Profession retraité	

MESURE DE PROTECTION

Tribunal Tribunal d'instance de LYON	Date de révision de la mesure 06/05/2014
Type de mesure Curatelle renforcée	Date de requête de révision de la mesure 06/11/2013
Date de jugement 06/05/2009	

SITUATION FINANCIERE

Solde du compte principal 34 822,14 €	Banque du compte principal BANQUE POSTALE - LYON BELLECOUR
Solde des autres comptes et placements 36 003,76 €	Type du compte principal Compte courant
Total des comptes et placements	N° du compte principal 4332121221

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

Date de l'inventaire de biens initial à remettre 06/02/2009	
Date du prochain compte rendu de gestion à remettre 31/12/2009	
Inventaire de biens initial réalisé Oui	

Le tableau de bord est un outil indispensable pour la gestion du budget du protégé ; il permet, entre autres, de suivre les comptes et d'analyser les dépenses et recettes.

Majélis Tutelle dispose également d'un forum qui est un espace de dialogue entre les utilisateurs du logiciel qui souhaitent partager leurs expériences et leurs questionnements sur les pratiques de la gestion de tutelle. Il est administré et modéré par son équipe support.

Majélis Tutelle offre un accès simple depuis Internet, garantit une conformité avec les lois relatives à la tutelle et communique directement avec le portail Internet du Ministère de la Justice.



Quelques tuteurs utilisateurs racontent le changement apporté par ce logiciel :

« Avec Majélis Tutelle, je m'organise mieux. Je suis plus efficace pour la gestion des tâches administratives. Je peux consacrer plus de temps à la personne protégée. En plus l'accès par Internet est très simple et très pratique. Au niveau budget, je paie tous les mois un prix très léger. »

Simone F., Paris



« J'aide mon mari, curateur de notre fille handicapée.

Avec Majélis Tutelle, nous pouvons enfin éditer un compte-rendu de gestion conforme aux attentes du Juge des Tutelles. La procédure est simple et rapide. Le document est généré automatiquement à partir des écritures que nous avons saisies au préalable. Pour nous, c'est vraiment du stress en moins. »

### Majélis Tutelle, côté pratique :

Majélis Tutelle est disponible dans le cadre d'un abonnement d'une durée minimum de 1 an pour 9€ par mois. L'abonnement comprend l'utilisation 24h/24 et 7jours/7, la maintenance, les mises à jour réglementaires et l'assistance par mail.



Contact Presse : Agence 5i Conseil

Audrey

01 49 70 65 26

audrey@5iconseil.fr